



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine
Direction du Budget et des Approvisionnements
Service des Achats et des Marchés

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/Z00/DBA/010/2018

**POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
POUR LES HUIT (8) AGENCES PRINCIPALES ET LE SIEGE DE LA BCEAO**

MARS 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

Dans le cadre du renforcement de la disponibilité de ses réseaux locaux, la BCEAO lance un appel d'offres pour la fourniture d'équipements de réseaux informatiques.

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet d'acquérir les équipements de réseaux informatiques de marque CISCO ou « équivalent », déclinés comme suit :

- trente-sept (37) commutateurs Cisco Catalyst 2960X de 24 ports ;
- un (1) commutateur Cisco Catalyst 2960X de 48 ports ;
- un (1) commutateur Cisco Nexus 5672UP ;
- quatre (4) cartes Cisco WS-X4724-SFP-E ;
- une (1) carte Cisco WS-X4712-SFP-E ;
- quatre (4) routeurs Cisco ASR1002-X ;
- cinq (5) routeurs Cisco ISR 4321 ;
- cinq (5) routeurs Cisco ISR4331-sec/K9 ;
- vingt (20) interfaces Cisco SFP monomodes 1G de type GLC-LH-SMD ;
- dix (10) jarretières en fibre optique multimode de 1,5 m LC/SC ;
- dix (10) jarretières en fibre optique monomode de 1m LC/SC ;
- dix (10) modules RJ45 de 1Gb de type GLC-T ;
- six (6) modules SFP de 10 Gb de type SFP-10G-SR ;
- dix (10) câbles en cuivre RJ45 de 15 mètres, catégorie 6 ;
- cinquante (50) câbles en cuivre RJ45 de 10 mètres, catégorie 6 ;
- trente (30) câbles en cuivre RJ45 de 3 mètres, catégorie 6 ;
- trente (30) câbles en cuivre RJ45 de 5 mètres, catégorie 6 ;
- trente (30) câbles en cuivre RJ45 de 1,5 mètres, catégorie 6 ;
- dix (10) câbles en fibre optique monomode LC/LC de 15m.

Outre les modules SFP et les câbles sus-mentionnés, les équipements doivent être livrés avec d'autres modules et câbles dont les spécifications sont détaillées dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres.

I.3. Allotissement et visite de site

Le présent dossier d'appel d'offres est composé d'un lot unique portant sur la fourniture de matériels de réseaux informatiques pour l'ensemble des sites de la BCEAO. Par ailleurs, il n'est pas prévu de visite de site.

I.4. Groupement

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou tout groupement d'entreprises. En outre, les candidats devront fournir tout document que la Banque Centrale viendrait à exiger avant l'attribution du marché.

En cas de groupement, la seule forme autorisée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

I.5. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répond pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité sans préjudice pour la Banque Centrale.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

I.8. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission pourront être rédigés en langue anglaise, à condition d'être accompagnés d'une traduction en langue française.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre et la Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.11. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être adressées à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements et présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

« Appel d'offres pour la fourniture d'équipements de réseaux informatiques pour l'ensemble des sites de la BCEAO ».

Attention à n'ouvrir qu'en Commission des Marchés».

Les enveloppes intérieures comporteront en outre le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (3) parties distinctes comme suit :

- présentation de la société ;
- offre technique ;
- offre financière.

I.11.1. Présentation du soumissionnaire

Cette présentation comprendra :

- une description générale et succincte de la société (dénomination, adresse complète, forme juridique, domaines de compétence, nombre d'années d'expérience, régions couvertes, effectif, etc) ;
- copies des états financiers certifiés par un Commissaire aux comptes au titre des trois (3) derniers exercices (2014, 2015, 2016) ;
- les nom et prénoms du mandataire légal ainsi que la fonction occupée par ce dernier dans la société.

I.11.2. Offre technique

L'offre technique comprendra au minimum :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des équipements conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- la liste d'au moins trois (3) références techniques similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- la liste et les CV des représentants du fournisseur dans les huit (8) pays de l'UMOA pour la prise en charge de la maintenance du système pendant la période de garantie ;
- la stratégie d'intervention ;
- le planning initial ;
- la formulation d'avis et remarques, etc.

I.11.3. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent tous les coûts récurrents durant le cycle de vie des équipements associés, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- o durée de vie estimée ;
- o frais d'acquisition pour le client final (investissement initial) ;
- o frais énergétiques ;
- o frais de transport ;
- o frais d'exploitation (main-d'œuvre) ;
- o frais de maintenance et de réparation ;
- o coûts des câbles et accessoires.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

I.11.4. Actualisation des offres techniques

Compte tenu des évolutions technologiques du marché de matériels informatiques, il pourrait être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour répercuter les évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir dans leur soumission la preuve de l'agrément du fabricant des équipements.

I.14. Lettre type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint à l'**annexe 1** (Formulaire de soumission) sous peine de rejet de son offre.

I.15. Date et lieu de dépôt des offres

Les offres sous pli fermé devront être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5^e étage de la Tour le **vendredi 6 avril 2018 à 17 heures TU au plus tard**.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi. Les offres envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées.

I.16. Coordonnées bancaires

Les soumissionnaires basés en dehors de la zone UMOA devront communiquer dans leurs offres, leurs coordonnées bancaires suivant le canevas ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires hors UMOA devront indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leur pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationale.

I.17. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à des vérifications de conformité ainsi qu'à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières de la société attributaire pourraient être exigées avant la signature du contrat.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Les quantités pourront être augmentées ou diminuées à hauteur de trente pour cent (30 %) à la discrétion de la Banque Centrale.

I.18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.19. Attribution du marché

Au terme de l'analyse technique et financière des offres, le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est ressortie la plus économiquement avantageuse.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler l'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

Les équipements à fournir doivent être neufs. Par conséquent, la BCEAO se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état et l'origine des matériels livrés.

I.20. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat pourra formuler un recours par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

I.21. Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux (2) Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.22. Modalités et délai de livraison

I.22.1. La livraison des équipements commandés se fera DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège et des sites de la BCEAO, conformément aux adresses indiquées au point **I.24**.

I.22.2. Les délais de livraison devront être indiqués dans la soumission et commenceront à courir à compter de la date de signature du marché.

I.22.3. Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.23. Modalités de paiement

Les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, vingt-huit (28) jours après la signature des bordereaux de livraison sur tous les sites ;
 - soixante-cinq pour cent (65 %), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature des bordereaux de livraison sur tous les sites ;
 - cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, dès la réception définitive ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la Banque Centrale.
-

I.24. Lieux de livraison

Les matériels seront livrés sur les sites ci-après :

Sites	Adresses
Siège	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar, Sénégal B.P. 3108
Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin	Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 B.P. 325 RP
Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina	Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser B.P. 356
Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire	Abidjan, Avenue Abdoulaye FADIGA B.P. 01 1796 Abidjan 01
Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	Bissau Avenida dos Combatentes da Liberdade da Patria B.P. : 38 Bissau
Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali	Bamako, 94 Avenue TRAVELE B.P. 206.
Direction Nationale de la BCEAO pour le Niger	Niamey, rue de l'Uranium B.P. 487
Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal	Dakar, Boulevard Général de Gaulle, Angle Triangle Sud B.P. 3159
Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo	Lomé, rue Abdoulaye FADIGA B.P. 120

I.25. Garantie

Tous les équipements sont livrés neufs avec les dernières versions des logiciels. Ils sont couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne doit pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie doit couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de garantie d'un an à compter de la signature du dernier bordereau de livraison.

I.26. Assurance

Le fournisseur retenu et ses sous-contractants devront, à leur charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant notamment les risques de transport et de livraison.

I.27. Litiges et contestations

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un (1) arbitre *ad hoc* désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar au Sénégal, et selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.28. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : **courrier.zdba@bceao.int**. La BCEAO se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement mises en ligne sur le site internet de la BCEAO à l'adresse : www.bceao.int.

A ce titre, les candidats sont invités à consulter régulièrement ce site internet.

I.29. Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES / CADRE DE DEVIS

Il est requis des soumissionnaires la fourniture des équipements de réseaux informatiques de dernière version matérielle et logicielle ainsi que des accessoires et modules associés, répondant aux caractéristiques minimales ci-après :

II.1. Commutateurs d'accès de type Cisco 2960X-24TS-L « ou équivalent »

- vingt-quatre (24) ports Ethernet 10/100/1000 Mbps ;
- deux (2) slots pour modules Transceiver SFP Gigabit Ethernet ;
- RAM 128 MB ;
- mémoire flash 64 MB ;
- IOS LAN Base Image ;
- deux (2) modules Transceiver SFP 1G pour chaque commutateur ;
- deux (2) câbles en fibre optique multimode ST/LC de 3m pour chaque commutateur ;
- un (1) cordon console USB pour chaque commutateur ;
- contrat SmartNet pour un an à activer à la mise en service effective des équipements.

II.2. Commutateurs d'accès de type Cisco 2960X-48TS-L « ou équivalent »

- quarante-huit (48) ports Ethernet 10/100/1000 Mbps ;
- deux (2) slots pour modules Transceiver SFP Gigabit Ethernet ;
- RAM 128 MB ;
- mémoire flash 64 MB ;
- deux (2) modules Transceiver SFP 1G ;
- IOS LAN Base Image ;
- deux (2) câbles en fibre optique multimode ST/LC de 3m ;
- un (1) cordon console USB ;
- contrat SmartNet pour un an à activer à la mise en service effective de l'équipement.

II.3. Commutateur Cisco Nexus 5672UP

- quarante-huit (48) slot pour interfaces SFP+ ;
 - deux (2) alimentations 650 watts Front-to-back (fan-side intake) airflow ;
 - deux (2) cordons d'alimentation de norme européenne compatibles avec l'alimentation livrée ;
 - trois (3) ventilateurs de type port-side intake;
 - vingt (20) modules RJ45 de 1Gb de type GLC-T ;
 - vingt (20) modules SFP 1Gb de type GLC-SX-MMD ;
 - cinq (5) modules SFP de 10 Gb de type SFP-10G-SR ;
 - quinze (15) câbles en fibre optique multimode LC/LC de 5 mètres ;
 - dix (10) câbles en fibre optique multimode LC/LC de 10 mètres ;
 - dix (10) câbles en cuivre RJ45 de 5 mètres, catégorie 6 ;
 - dix (10) câbles en cuivre RJ45 de 10 mètres, catégorie 6 ;
-

-
- licence LAN Base et Entreprise ainsi que toutes les licences nécessaires pour l'activation des protocoles HSRP, Port-channel, VPC Peerlink et routage ;
 - dernière version de software ;
 - contrat SmartNet pour un an à activer à la mise en service effective de l'équipement.

II-4 Cartes d'Interfaces et accessoires pour commutateurs Cisco 4500-E series :

- quatre (4) cartes Cisco WS-X4724-SFP-E ;
- une (1) carte Cisco WS-X4712-SFP-E ;
- cent (100) modules SFP 1G de type GLC-SX-MMD ;
- trente (30) modules RJ45 de 1Gb de type GLC-T ;
- cent (100) câbles en fibre optique ST/LC de 3 m.

II-5 Routeur Cisco ASR 1002-X

- mémoire RAM étendue à 4GB ;
- deux (2) alimentations électriques pour chaque routeur ;
- deux (2) cordons d'alimentation de norme européenne, pour chaque routeur et compatibles avec les alimentations livrées ;
- disque Flash minimum 1 Gb ;
- accélération VPN matérielle supportant IPSEC 3DES/AES ;
- six (6) modules RJ45 de 1Gb de type GLC-T pour chaque routeur ;
- software Advanced Enterprise Services K9 avec toutes les licences nécessaires à la cryptographie GET VPN ;
- contrat SmartNet pour un an à activer à la mise en service effective de l'équipement.

II-6 Routeurs Cisco ISR 4321

- mémoire RAM étendue à 4GB ;
- mémoire Flash minimum 4Gb ;
- software IP Base ;
- deux (2) carte HWIC ADSL compatible ISR4321 pour chaque routeur ;
- contrat SmartNet pour un an à activer a la mise en service effective de l'équipement.

II-7 Routeurs Cisco ISR4331-sec/K9

- mémoire RAM étendue à 4GB ;
- disque Flash minimum 4Gb ;
- accélération VPN matérielle supportant IPSEC 3DES/AES ;
- un (1) modules RJ45 de 1Gb de type GLC-T pour chaque routeur ;
- software supportant les VPN IPsec avec toutes les licences nécessaires ;
- contrat SmartNet pour un an à activer a la mise en service effective de l'équipement.

II-8 Accessoires paquet 1

- dix (10) interfaces Cisco SFP monomodes 1G de type GLC-LH-SMD ;
 - dix (10) jarretières en fibre optique multimode de 1,5 m LC/SC ;
 - dix (10) jarretières en fibre optique monomode de 1m LC/SC .
-

ANNEXE : 1

Formulaire de soumission
(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR
BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture d'équipements de réseaux informatiques pour l'ensemble des sites de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture d'équipements de réseaux informatiques pour un montant de.....FCFA HT/HD ou.....euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Cadre du devis pour les équipements

N°	Article	Quantité	Prix unitaire en FCFA HT-HD/euros	Montant en FCFA HT-HD/euros
1	Commutateurs Cisco Catalyst 2960X de 24 ports	37		
2	Commutateurs Cisco Catalyst 2960X de 48 ports	1		
3	Commutateurs Cisco Nexs 5672UP	1		
4	Cartes Cisco WS-X4712-SFP-E	1		
5	Cartes Cisco WS-X4724-SFP-E	4		
6	Routeurs Cisco ISR4331-sec/K9	5		
7	Routeurs Cisco ASR1002-X	4		
8	Routeurs Cisco ISR 4321	5		
9	Accessoires paquet1	1		
10	Accessoires paquet 2	1		
	Sous-total 1			
	Coût de maintenance	1		
	Coût de transport	1		
	Coût de livraison	1		
	Sous-total 2			
	Montant total de l'offre			

Arrêté le présent devis à la somme de : (en toutes lettres)
